

NOTE DE PRESENTATION :

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

EXERCICE 2023

La population atteint 6 723 habitants au 1^{er} janvier 2023. La commune de Grandchamp des Fontaines fait partie de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre regroupant 12 communes du territoire.

I – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Pour l'année 2023, le budget est présenté selon la nouvelle norme comptable M57. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 7 880 000 € et en investissement à 5 928 000 € incluant des restes à réaliser (RAR) en dépenses, pour 554 957.16 € et en recettes, pour 371 963.24 €.

Les nouveaux crédits inscrits en dépenses et recettes réelles, hors restes à réaliser, s'articulent comme suit :

	Charges	Produits
Section de Fonctionnement	Charges réelles de fonctionnement 6 962 000 €	Résultat antérieur 300 000 €
	Intérêts de la dette 68 000 €	Recettes réelles de fonctionnement 7 570 000 €
	Epargne brute 840 000 €	
Section d'Investissement	Capital de la dette 430 000 €	Epargne brute 840 000 €
	Dépenses réelles d'investissement 5 428 000 €	Résultat antérieur 636 200 €
		Affectation du résultat Subventions et dotations Produit des cessions 2 406 800 €
		Emprunt 1 975 000



A. Détail de la section de fonctionnement

Le budget 2023 sera marqué par une forte augmentation des dépenses à caractère générale liée à l'inflation et la flambée du prix de l'énergie. Concernant les charges de personnel, la revalorisation du point d'indice du 1^{er} juillet 2022 impacte l'année complète en 2023.

La progression de la section de fonctionnement atteint 8.55 %. La section de fonctionnement est présentée en équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 7 880 000 €.

1- En recettes de fonctionnement

Au résultat excédentaire du budget communal 2022 d'un montant de 722 064.84 € s'ajoute le résultat antérieur reporté de 350 000 €, soit un résultat global de fonctionnement de 1 072 064.84 €.

L'affectation d'un montant de 772 064.84 € est prévue pour abonder la section d'investissement, le solde est inscrit pour 300 000 € en recettes de fonctionnement au budget primitif 2023.

- ⇒ Les atténuations de charges de personnel : chapitre 013 estimées à 80 000 € comprennent :
 - Une estimation des remboursements liés aux arrêts maladie et congés maternité attendus et à venir.
- ⇒ Les produits des services et du patrimoine : chapitre 70 pour 967 000 €.

Le produit attendu est estimé avec une progression de 7.4 % par rapport à la prévision 2022 mais seulement de 1.91 % par rapport au réalisé 2022.

- Les concessions cimetièrre, 4 200 €.
 - Redevance d'occupation du domaine public, pour les opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'énergie, 24 500 €.
 - L'accueil périscolaire, 249 000 € soit + 44 000 € en lien avec l'augmentation des effectifs.
 - L'accueil de loisirs et l'animation jeunesse, 133 000 €, en progression de 27 000 € par rapport au budgétisé 2022.
 - Les restaurants scolaires, 457 000 € soit - 18 000 € en raison de la mise en place du dispositif social de cantine à 1 € pour les familles ayant un quotient familial équivalent ou inférieur à 1 000 € depuis le 1^{er} janvier.
 - La maison de la petite enfance, 98 000 €.
 - L'entretien de terrain pour Erdre et Gesvres, 1 300 €.
- ⇒ Les impôts et taxes : chapitre 73 avec une enveloppe de 4 574 200 €, + 8.3 % par rapport au budgétisé 2022.

En matière d'imposition, une revalorisation des bases des valeurs locatives est prévue de + 7.1 % par l'Etat. La collectivité prévoit le maintien des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 37.66 % et sur les propriétés non bâties à 50.92 %.

Pour l'estimation de l'assiette d'imposition une hypothèse de 40 unités foncières a été retenue. En attendant la notification des bases, une enveloppe de 3 840 000 € est inscrite en produit d'imposition directe.

- Un montant estimé pour des rôles supplémentaires liés à la fiscalité pour 12 360 €.
 - L'attribution de compensation, versée par Erdre et Gesvres estimée à 120 000 €.
 - La dotation de solidarité communautaire, en lien avec la mutualisation des services Autorisation du Droit des Sols et Ressources Humaines estimée à 145 000 €.
 - Les droits de mutation estimés à 300 000 € soit + 66 887 €, par rapport au budget primitif 2022.
 - La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, 30 000 € soit + 15 000 €, par rapport au budget primitif 2022.
 - Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales - FPIC, 109 000 €.
 - Fonds National de Garantie Individuelle des Collectivités, 17 840 €.
- ⇒ Les dotations et participations : chapitre 74 avec une prévision de 1 862 100 €, + 10.2 % par rapport au budgétisé en 2022 se répartissent comme suit :
- La dotation forfaitaire estimée à 495 000 €.
 - La dotation de solidarité rurale estimée à 422 000 € comprenant la fraction cible.
 - La dotation nationale de péréquation estimée à 196 000 € en diminution de 4 000 €.
 - Les participations de l'Etat au titre des élections, pour les rythmes scolaires avec la prise en compte des seuls élèves des écoles publiques, ainsi qu'une participation au titre du dispositif de cantine à 1 €, pour un montant global de 130 700 €.
 - Un fonds de compensation pour la TVA payée en fonctionnement pour 9 000 €.
 - Des participations de communes extérieures au titre de la scolarisation extérieure pour 4 150 €.
 - Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre du Contrat Enfance Jeunesse et des prestations de services, estimées à 507 750 €.
 - La participation pour l'agence postale qui change de compte pour 14 000 €.
 - Les compensations liées à la réforme des valeurs locatives et pour les exonérations de taxe foncière pour un montant estimé à 67 500€.
 - Le fonds départemental de péréquation de taxe foncière pour 16 000 €.
- ⇒ Les produits de gestion courante : chapitre 75 enveloppe de 85 100 €, + 27.6 % par rapport au budgétisé 2022.
- Les revenus des immeubles, 80 300 € pour les loyers de 5 logements, 2 cases commerciales et 2 MAM en sus des locations de salles aux particuliers pour l'organisation de fêtes de familles.
 - Produits divers, photocopies, fourrière, 4 800 €, intégrant les remboursements liés aux sinistres.

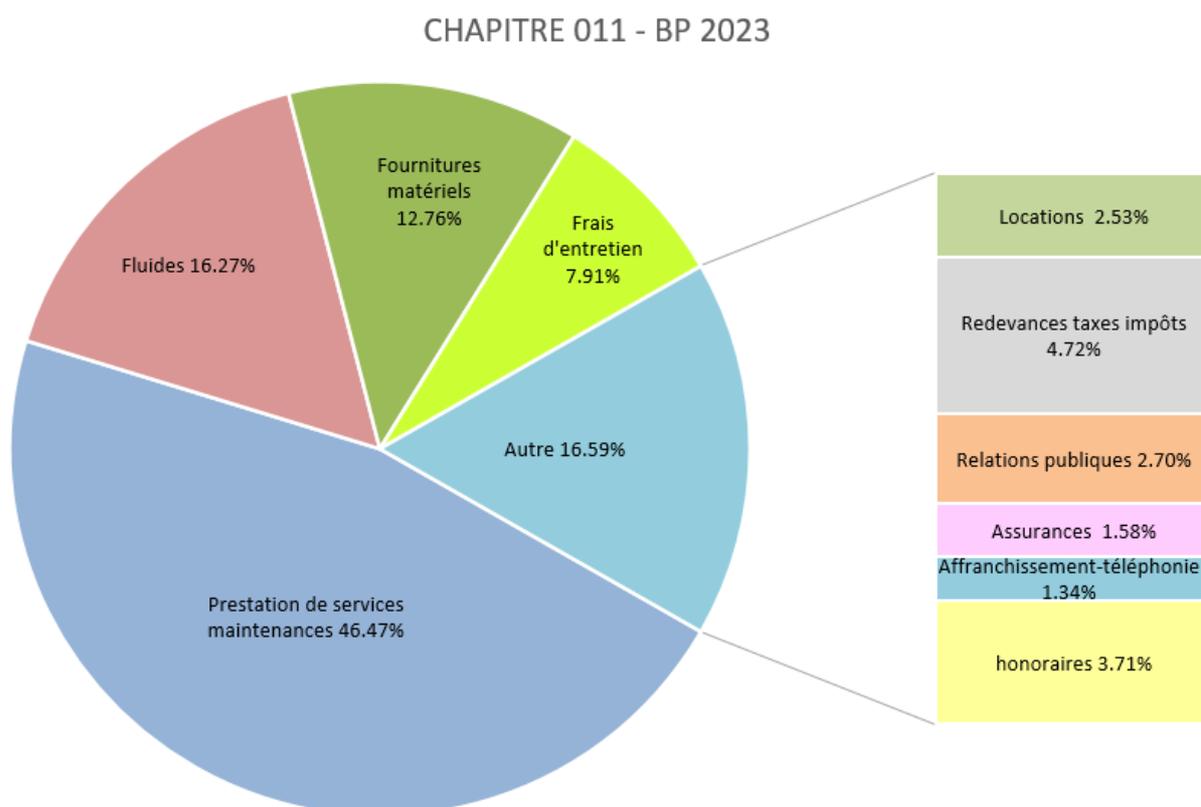
2- En dépenses de fonctionnement :

En 2022, les facteurs d'évolution qui sous-tendent la croissance des dépenses de fonctionnement, selon l'INSEE, sont les suivants :

- ⇒ Un taux de croissance de la population de + 2,55 % ;
- ⇒ Un taux d'inflation annuelle de + 5.2 %.

Pour 2023, la maîtrise des dépenses de personnel a un rythme soutenable demeure un enjeu stratégique.

- ⇒ Les charges à caractère général du chapitre 011 représentent 1 960 710 € soit une progression par rapport au budget primitif 2022 de + 11.5 % et se décomposent comme suit :



- ✚ Les prestations de services sont inscrites pour 911 080 € contre 781 530 € en 2022 soit une progression de 16.58 % et comprennent :

- ❖ La restauration scolaire, ALSH et du multi-accueil pour 667 750 €, avec une augmentation de 15.70 % en raison de la renégociation du marché.
- ❖ Les contrats de service pour la télésurveillance, l'éclairage public, le balayage des voiries, l'éco-pâturage et les prestations informatiques, notamment les contrats de maintenance des photocopieurs et autres matériels avec une enveloppe de 110 525 €.
- ❖ Les formations professionnelles des agents pour un montant de 22 690 €.
- ❖ La rémunération d'intervenants extérieurs dans les différents services pour 67 885 €.
- ❖ Des frais de transport pour 15 500 €.
- ❖ Des frais de nettoyage des locaux pour la vitrerie et l'entretien bi-hebdomadaire au complexe des cent sillons pour 26 600 €.
- ❖ Les frais de gardiennage de l'église pour 130 €.

- ✚ Une provision pour les fluides : électricité, gaz et eau est inscrite à hauteur de 319 000 €, une augmentation de + 27.45 % par rapport au CA 2022 du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie.
- ✚ Les achats de fournitures et de matériel sont inscrits pour 250 255 €, + 16.77 % par rapport à 2022 et comprennent :
 - ❖ Le carburant pour 48 000 €.
 - ❖ Les fournitures d'entretien pour 40 000 €.
 - ❖ Les fournitures de petit équipement, fournitures administratives, produits pharmaceutiques, fournitures de voirie, vêtements de travail et diverses autres fournitures pour un montant total de 98 040 €.
 - ❖ L'acquisition de livres pour 24 250 € dont 21 650 € pour la médiathèque.
 - ❖ Les fournitures scolaires pour 26 500 €.
 - ❖ La documentation générale et technique pour 13 465€.
- ✚ Les dépenses d'entretien des terrains, des bâtiments et de la voirie communale, des véhicules et du matériel pour un total de 155 180 €, - 14 % par rapport à la prévision 2022. La diminution s'explique par une obligation légale de ne mettre sur ce compte uniquement les dépenses incluant des frais de main d'œuvre. Pour les dépenses d'entretien faites en régie, elles sont imputées sur le compte d'achat de fournitures.
- ✚ Des honoraires pour 72 800 € pour la rédaction d'actes administratifs, liés aux divisions cadastrales, divers contrôles et analyses, un diagnostic voirie et pour l'atlas de la biodiversité.
- ✚ Locations immobilières et mobilières comprenant des loyers Rue des Cèdres, des charges locatives de copropriété, la location de modulaire pour le restaurant de la Futaie à la rentrée prochaine, mais aussi de matériels tels que batterie pour les véhicules électriques, minibus pour 49 650 €, + 21.99 % par rapport au budget 2022.
- ✚ Concours divers, redevances, impôts et taxes pour un montant de 92 500 € notamment le comité des œuvres sociales, les frais des services mutualisés, les redevances animation sportive, participation piscine des écoles, + 7 900 €, la redevance incitative, + 2 500€, et taxe foncière, + 5 400 €, et de nouvelles cotisations notamment pour e-collectivité 4 000 €. Ces dépenses progressent de 24.28 % par rapport au budget 2022.
- ✚ Des dépenses de publicité, publications et relations publiques pour un montant total de 53 020 €, contre 46 660 € en 2022, soit + 13.63 %.
- ✚ Les primes d'assurances, 31 000 €, - 4 000 € en lien avec les assurances dommages ouvrages prévues en 2023.
- ✚ Des frais de téléphonie et d'affranchissement, prévision de 26 225 € contre 27 800 € en 2022.

⇒ Les charges de personnel inscrites pour un montant de 4 560 190 €, sont en progression de + 6.7 % par rapport au budget primitif 2022, contre 5.8 % l'an dernier.

Cette progression s'explique par la revalorisation du point d'indice l'été dernier et les recrutements prévus en 2023.

Le nombre des postes permanents est de 153 dont 126 pourvus et des postes non permanents de 16 postes avec 4 de pourvus au dernier tableau des effectifs du 7 février 2023.

⇒ Une prévision de 20 000 € est inscrite au titre des atténuations de produits, pour le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires, dans le cadre du pacte financier conclu avec Erdre et Gesvres.

⇒ Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 413 100 €, soit – 1 620 € par rapport au budget primitif 2022.

➤ Variation de l'enveloppe pour les indemnités élus et charges rattachées + 1 400 €, soit 142 500€.

➤ Fin de la politique de l'habitat, 10 000 € prévus en 2022.

➤ Augmentation des frais de scolarisation extérieure 17 000 € contre 13 000 € inscrits en 2022.

➤ Baisse de l'enveloppe des subventions aux associations et divers organismes, 225 000 € contre 233 000 € inscrits en 2022 en lien avec la révision du contrat avec l'école privée - 9 000 €.

➤ Augmentation de l'enveloppe pour les logiciels hébergés, 16 000 € soit + 3 500 € par rapport à 2022.

➤ Autres contributions : frais SACEM, 6 790 €, pertes sur créances irrécouvrables, 2 000 €, participation LAEP 1 800 €, autres charges sur opérations de gestion 2 000 € et les arrondis du PAS pour 12 600 €.

⇒ Les charges financières (*intérêts des emprunts*) baissent à hauteur de 68 000 €, soit + 7.9 % par rapport à la prévision 2022, en lien avec l'inscription prévisionnel d'un nouvel emprunt en 2023.

⇒ Baisse de la provision pour charges exceptionnelles ramenée à 2 000 € contre 4 000 €, en 2022.

⇒ Une provision pour risques et dépréciation des actifs circulants pour 6 000 €.

⇒ Le virement à la section d'investissement de 350 000 €.

⇒ Les opérations d'ordre pour les amortissements pour 500 000 €.

B. Détail de la section d'investissement

L'autofinancement réalisé permettra la réalisation partielle du programme d'investissement 2023.

Une nouvelle autorisation de programme est créée en 2023, pour l'aménagement du passage Simone Veil.

Les crédits de paiements correspondants sont inscrits au budget primitif, tant en dépenses qu'en recettes et sont intégrés dans le détail ci-dessous.

1- En recettes d'investissement

- ⇒ Le résultat excédentaire de clôture de la section investissement pour l'exercice 2022 est reporté pour 636 200.49 €.
- ⇒ Les subventions sont inscrites pour un montant de 294 000 € en plus des restes à réaliser 2022 qui s'élèvent à 371 963.24 € :
 - Subvention pour le programme informatique des écoles, 23 000 €,
 - Subvention de la CAF pour l'extension de la maison des jeunes, 55 500 €,
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la remise en état de chemins ruraux sur le territoire de l'ex ZAD, 125 000 €,
 - Subvention au titre des amendes de police, 10 500 €,
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'extension de la maison des jeunes, 80 000 €.
- ⇒ Les dotations, fonds divers et réserves comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de 215 800 € et la taxe d'aménagement de 230 000 €.
- ⇒ Une provision pour un emprunt à hauteur de 1 975 000 €,
- ⇒ L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2022 pour un montant de 772 064.84 €.
- ⇒ Le virement de la section de fonctionnement de 350 000 € correspond à l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement du budget 2023.
- ⇒ Le produit des cessions affiché pour 522 971.43 € correspond au produit de biens immeubles dont la commune envisage la revente, avec notamment la cession de la maison au Davray et celle du 6 place de l'Eglise pour 250 000 € chacune ainsi qu'un terrain aux Cèdres.
- ⇒ Les opérations d'ordre liées aux amortissements pour 500 000 €, comprenant une provision pour l'amortissement des biens qui seront acquis dans le courant de l'exercice selon la nouvelle méthode d'amortissement au prorata temporis.
- ⇒ Les opérations patrimoniales pour un montant de 60 000 € (intégration d'études, intégration réseaux électriques).

2- En dépenses d'investissement

- ⇒ Les restes à réaliser 2022 (RAR 2022) sont inscrits pour un montant total de 554 957.16 €.
- ⇒ Les immobilisations incorporelles hors RAR 2022 sont portées au budget primitif pour un montant total de 36 500 €. Elles comprennent :
 - Les frais d'études pour 35 000 € : études pour le décret tertiaire et la rénovation thermique 15 000 €, de faisabilité pour la salle des Cèdres 10 000 €, pour les ateliers municipaux 5 000 €, pour l'aménagement d'un théâtre de verdure à Notre Dame des Fontaines, 5 000€.
 - Les acquisitions de logiciels pour 1 500 €.
- ⇒ Les subventions d'équipement hors RAR 2022 figurent pour 82 750 €, pour un programme de renouvellement de matériel d'éclairage public.
- ⇒ Les immobilisations corporelles hors RAR 2022 sont inscrites pour un montant de 1 205 710 €. Elles comprennent notamment :
 - L'acquisition de terrains : nus pour 1 800 €, bâtis pour 840 000 € et de voirie 50 000 €,
 - Les installations de voirie pour un montant de 30 500 € : signalisation routière 4 000 €, éclairage de l'église 20 000 €, signalisation de bâtiment 5 000 €, décorations de Noël 1 500 €.
 - Le matériel et outillage d'incendie pour 3 000 €,
 - Divers matériels et outillages techniques (scie à ruban, tondeuse, rampes et divers) : 14 000 €,
 - Véhicule : 10 000 €,
 - Une provision pour acquisition d'œuvres d'art, 1 000 €,
 - Le matériel informatique pour un montant de 39 070 € : ordinateurs portables, matériel informatique, dont une enveloppe pour l'équipement des écoles de 15 000 €,
 - Une enveloppe pour le mobilier de 48 860 € : divers mobilier dont renouvellement tables et chaises dans les salles municipales, 6 300 €, aménagement aux farfadets, 4 000 €, dans les accueils périscolaires, 11 100 €, au multi-accueil, 5 500 € et mobilier urbain, 7 600 € et une enveloppe pour les écoles 11 800 €.
 - Du matériel téléphonique pour 3 080 €,
 - Divers matériel pour 164 400 € comprenant des équipements pour le service hygiène 9 050 €, du matériel pour l'extension du réseau fibre 20 000 €, des caméras de vidéoprotection 10 000 €, l'équipement des restaurants des cent sillons 31 900 € (comprenant le matériel pour l'extension du restaurant de la Futaie), dans les écoles 9 900 € avec la sécurisation des accès, des équipements dans les salles culturelles et sportives, 9 050 €, dans les services enfance jeunesse 17 200 € avec une structure jeu au multi-accueil, le remplacement de la chaudière de la mairie 35 000 €, une enveloppe pour la mobilité de 10 000 €, et pour l'équipement de la police municipale 8 200 €.

⇒ Les immobilisations en cours hors RAR 2022 sont prévues pour un montant global de 3 475 680 €. Elles comprennent dans une large partie les crédits de paiements pour les autorisations de programme (APCP) et se répartissent comme suit :

- Des travaux d'aménagement de terrains pour 607 700 € :
 - ❖ Aménagement du cimetière 530 000 €,
 - ❖ Fin d'aménagement à l'école Hippolyte Monnier pour 12 700 €,
 - ❖ Théâtre de verdure, 31 000 €,
 - ❖ Aménagement de clôture aux ateliers, au restaurant de la Futaie, réaménagement des cours de l'école R. Desnos et de l'accueil périscolaire des Farfadets pour 34 000 €.

- Des travaux de construction pour 914 300 € avec entre autres :
 - ❖ Fin du marché de travaux de construction de l'école Hippolyte Monnier, 20 000 €,
 - ❖ Travaux de peinture et autres dans les écoles, 52 000 €,
 - ❖ Extension du restaurant scolaire de la Futaie, 540 000 €,
 - ❖ Réaménagement de l'espace aux Farfadets pour 15 000 €,
 - ❖ Travaux de réparation de la toiture du complexe des Cent Sillons, 69 200 €,
 - ❖ Fin des travaux d'aménagement de la maison d'assistants maternels 10 000 €,
 - ❖ Extension du SAJ et travaux d'aménagement d'un établi, 101 500 €,
 - ❖ Travaux d'aménagement du bâtiment à Curette, 63 000 €,
 - ❖ Travaux aux vestiaires de Bellevue, 10 900 € et à la salle de sports pour la ventilation, 9 500 €,
 - ❖ Autres travaux d'entretien dans les bâtiments communaux 23 200 €: aménagements à la Maison de la petite enfance et à l'accueil périscolaire, réfection de peinture et réfection des sols dans les salles associatives, à l'agence postale et la mairie...

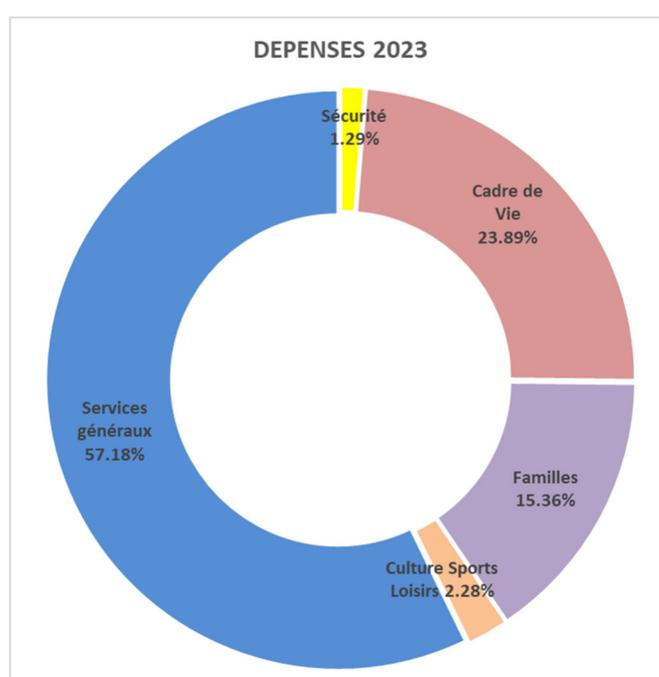
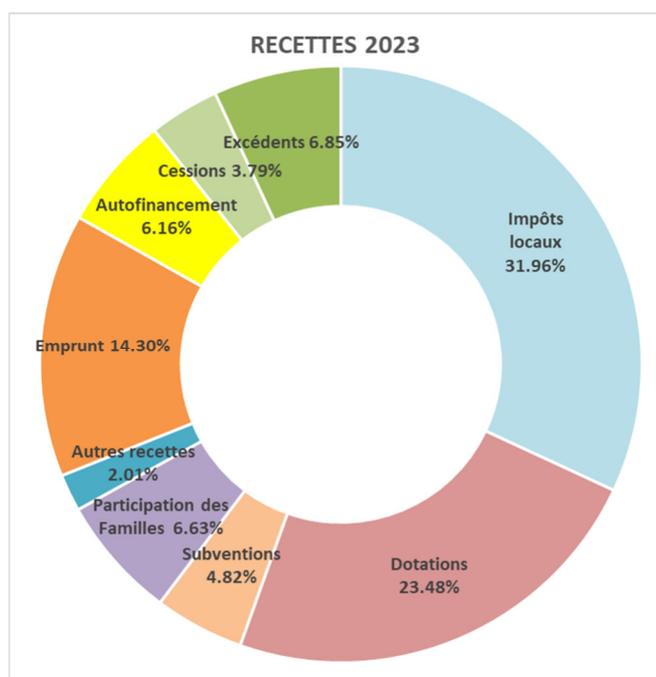
- Des travaux d'installations et réseaux pour 1 953 680 € dont :
 - ❖ Le tirage de la fibre sur la commune pour relier la rue Gaston Launay, l'agence postale et la maison des jeunes, 35 000 €,
 - ❖ L'aménagement du village du Brossais 500 000 €,
 - ❖ Le programme d'aménagement de la voirie communale et des chemins 552 300 €,
 - ❖ La réfection du chemin de Notre Dame des Landes, si accord de subventions, 253 000 €,
 - ❖ La liaison douce Curette Le Bon Bézier 230 400 €,
 - ❖ La voirie rue de l'Aubier 100 230 €,
 - ❖ Le passage Simone Veil, 145 000 €,
 - ❖ La fin de l'aménagement de la rue de Curette, 4 000 €,
 - ❖ Des travaux d'extensions de réseaux, de branchements et de voirie pour l'aménagement du Davray, l'extension à la Noë Verte, pour un boviduc à l'Orvoir, 133 750 €.

Ci-dessous la répartition des projets en APCP :

VENTILATION DES DEPENSES			2019	2020	2021	2022	2023	2024
INTITULE	APCP votée	APCP actualisée	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision Crédits	Prévision Crédits
AP 2019-01 Salle de Sports	1 936 628 €	1 936 628 €	295 104 €	1 564 893 €	74 631 €	- €	2 000 €	
AP 2019-02 Groupe Maternel	3 275 399 €	3 251 945 €	182 812 €	1 153 789 €	1 616 798 €	165 616 €	132 930 €	
AP2019-03 Cimetière	622 946 €	787 531 €		7 776 €	15 170 €	32 586 €	530 000 €	202 000 €
AP 2021-01 Restaurant Futaie	898 779 €	1 000 737 €			38 779 €	316 758 €	556 400 €	88 800 €
AP 2021-02 Voirie (PAVC-Chemins)	1 290 165 €	1 282 343 €			358 365 €	71 678 €	552 300 €	300 000 €
AP 2021-03 Liaisons douces Curette Bon Bézier	354 513 €	368 885 €			30 513 €	107 972 €	230 400 €	
AP2021-04 Aménagement villages	250 261 €	578 760 €			261 €	18 498 €	500 000 €	60 000 €
AP2022-01 Extension SAJ	204 000 €	319 000 €				- €	100 000 €	219 000 €
AP 2023-01 Aménagement passage Simone	250 000 €					- €	145 000 €	105 000 €

VENTILATION DES RECETTES			2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL prévu+réalisé	FCTVA	Auto-financement
INTITULE	APCP votée	APCP actualisée	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision Crédits			
AP 2019-01 Salle de Sports	1 936 628 €	1 936 628 €	638 250 €	164 250 €	50 000 €			852 500 €	317 684 €	766 443 €
AP 2019-02 Groupe Maternel	3 275 399 €	3 251 945 €	1 400 000 €	90 373 €	1 121 548 €			2 611 920 €	560 617 €	79 408 €
AP2019-03 Cimetière	622 946 €	787 531 €						- €		787 531 €
AP 2021-01 Restaurant Futaie	850 000 €	1 000 737 €				115 724 €	270 023 €	385 747 €	164 161 €	450 829 €
AP 2021-02 Voirie (PAVC-Chemins)	1 290 165 €	1 282 343 €						- €	210 355.56 €	1 071 988 €
AP 2021-03 Liaisons douces Bon Bézier Curette	354 513 €	368 885 €					80 154 €	80 154 €	60 512 €	228 219 €
AP2021-04 Aménagement villages	250 000 €	578 760 €						- €	94 940 €	483 820 €
AP2022-01 Extension SAJ	204 000 €	319 000 €					135 500 €	135 500 €	52 329 €	151 671 €
AP 2023-01 Aménagement passage Simone	250 000 €	- €						- €	- €	- €

- ⇒ L'enveloppe pour remboursement du capital des emprunts s'élève à 430 000 €.
- ⇒ Les opérations patrimoniales sont inscrites pour 60 000 €.
- ⇒ Les dotations avec une enveloppe de 62 000 € pour le reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les parcs d'activités, dans le cadre du pacte financier et fiscal, à Erdre et Gesvres.



Les données synthétiques inscrites sur l'annexe « informations générales » du budget primitif 2023 sont les suivantes :

Principaux ratios	Commune	Moyenne de la strate comptes communes 2021
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 029.9 €	954 €
Produit des impositions directes/population	624.75 €	501 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 111.11 €	1 163 €
Dépenses d'équipement brut/population	717.04 €	315 €
Encours de la dette/population	518.72 €	775 €
Dotations Forfaitaires/population	165.55 €	153 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64.71 %	58.01 %